

Des Humains ou des Pommés ?

Comité de citoyens - prolongement de la 410

www.route410.com



216

boul. de l'Université

Université de Sherbrooke

Montée d'Ascot

A-Nord

rue Belvédère Sud

Rue Bel-Horizon

rue College

C

B-Sud

Carrière

216

rue Dunant

Position du Comité de Citoyens

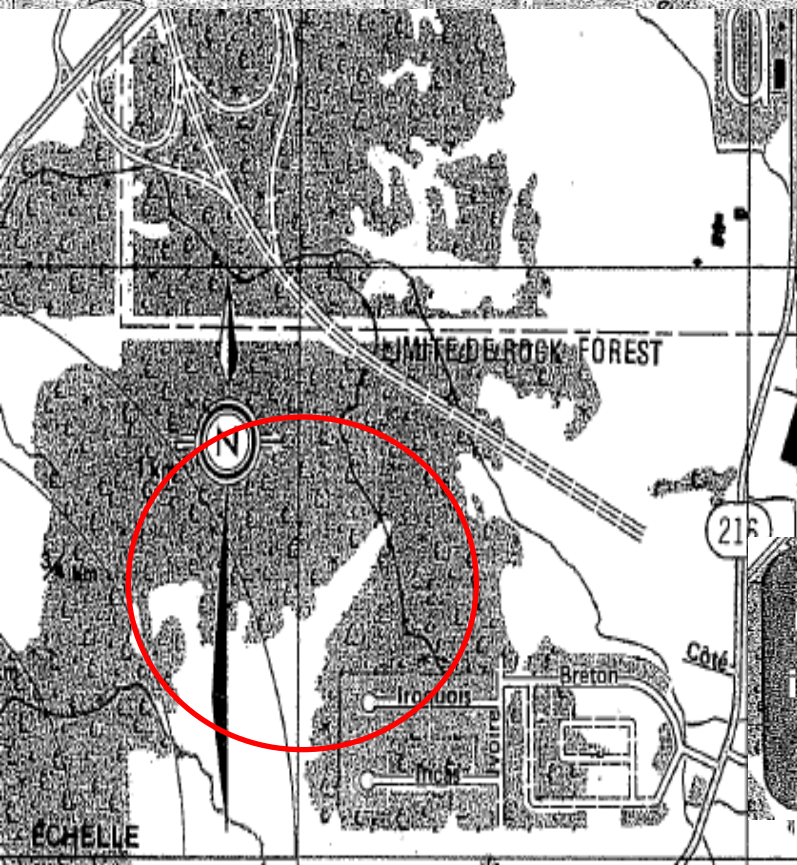
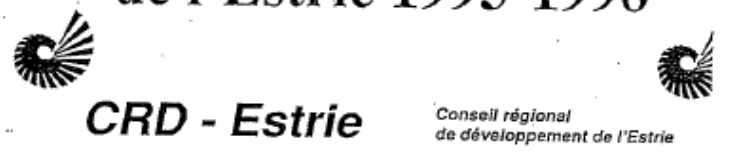
- En accord avec une voie de contournement pour atténuer les nuisances importantes reliées à la circulation automobile et au camionnage.
- **En faveur du tracé Nord et rejette catégoriquement le tracé B-Sud.**

Sherbrooke 2002

Map



Les axes de développement de l'Estrie 1993-1998



CTI
information
564-2687

An illustration of a white bus with a wheelchair lift extended. The CTI logo is prominently displayed above the contact information.

Quartier « Indiana »

ECRAN 4m DE HAUTEUR
PAR RAPPORT A
L'AUTOROUTE

Tracé
B-Sud

Quartier « Ivoire »

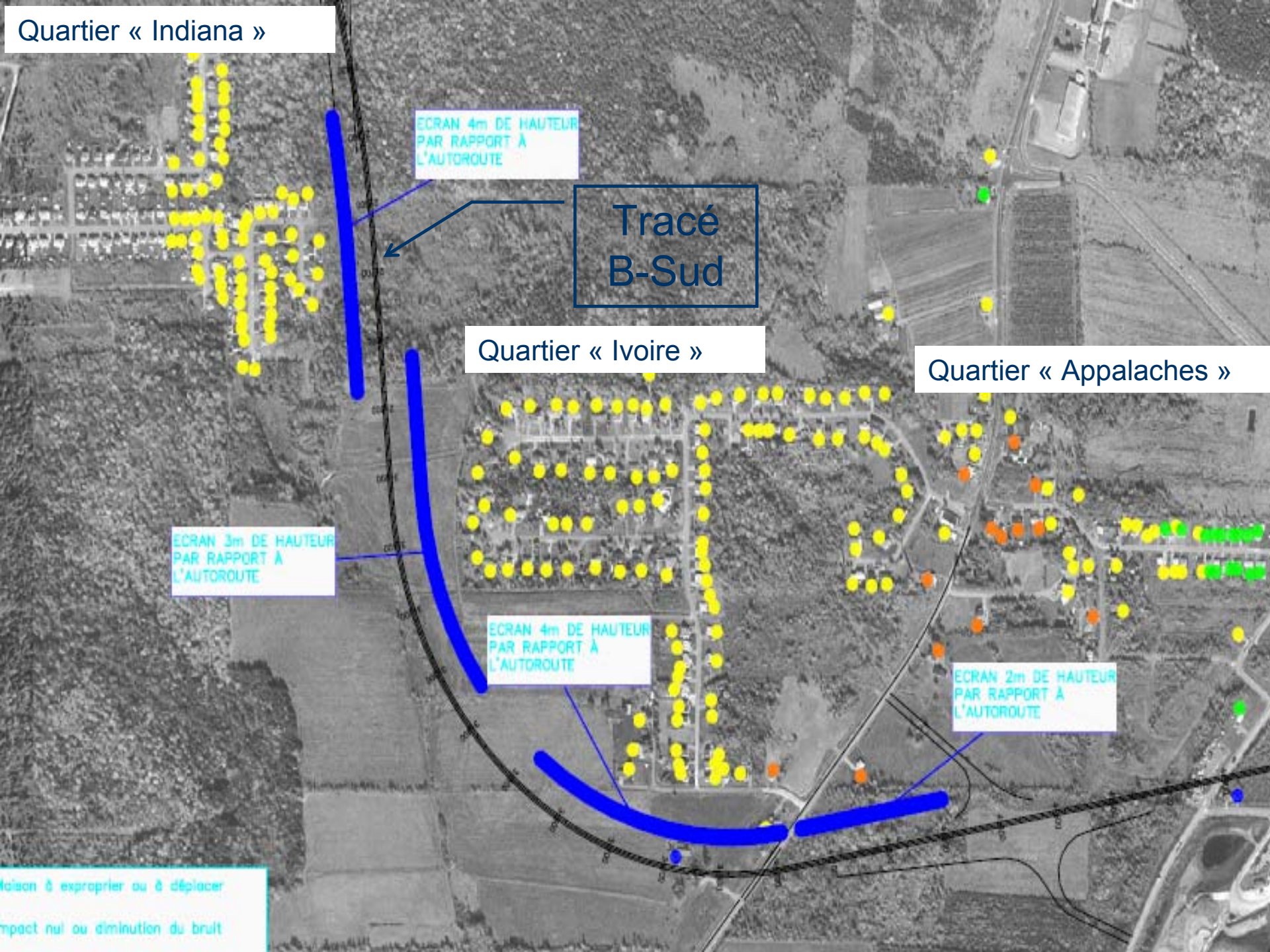
Quartier « Appalaches »

ECRAN 3m DE HAUTEUR
PAR RAPPORT A
L'AUTOROUTE

ECRAN 4m DE HAUTEUR
PAR RAPPORT A
L'AUTOROUTE

ECRAN 2m DE HAUTEUR
PAR RAPPORT A
L'AUTOROUTE

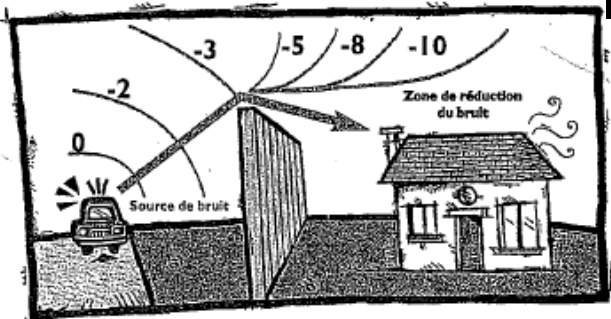
Maison à exproprier ou à déplacer
Impact nul ou diminution du bruit



L'efficacité d'un écran dépend de sa hauteur, de la hauteur des sources de bruit et de la hauteur des habitations à protéger du bruit. La réduction du bruit entraînée par un écran est régie par le principe acoustique selon lequel le niveau de bruit diminue à mesure que croît l'éloignement de la source. L'implantation d'un écran a pour effet d'augmenter la distance de propagation des sons entre la source de bruit et les habitations.

Mieux s'entendre avec le bruit

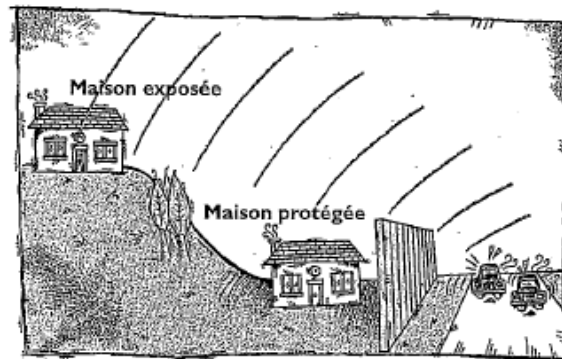
Publication du MTQ



Parcours du bruit allongé par la présence du mur.
Plus le mur est haut, plus le bruit est atténué de l'autre côté du mur.

Plus le son parcourt une grande distance (plus l'écran est haut), plus le niveau sonore diminue en entraînant une réduction du niveau de bruit. L'écran introduit dans l'environnement une zone où le niveau de bruit est réduit. Cette zone s'étend sur une distance s'allongeant en fonction de la hauteur de l'écran.

Plus on s'éloigne de l'écran, plus son efficacité diminue puisque l'effet d'ombre produit par l'écran s'estompe peu à peu avec la distance. Immédiatement sous l'ombre d'un écran bien conçu, la diminution du niveau de bruit peut facilement atteindre de 5 à 7 dBA. Dans les meilleures conditions, la réduction du niveau de bruit pourra atteindre de 7 à 10 dBA, ce qui constitue une diminution de la moitié du niveau de bruit au regard de la perception. Une diminution de plus de 15 dBA est difficile à atteindre, peu importe le type d'écran utilisé. Une diminution de 1 à 3 dBA sera tout juste perçue par l'oreille humaine.



Attention!

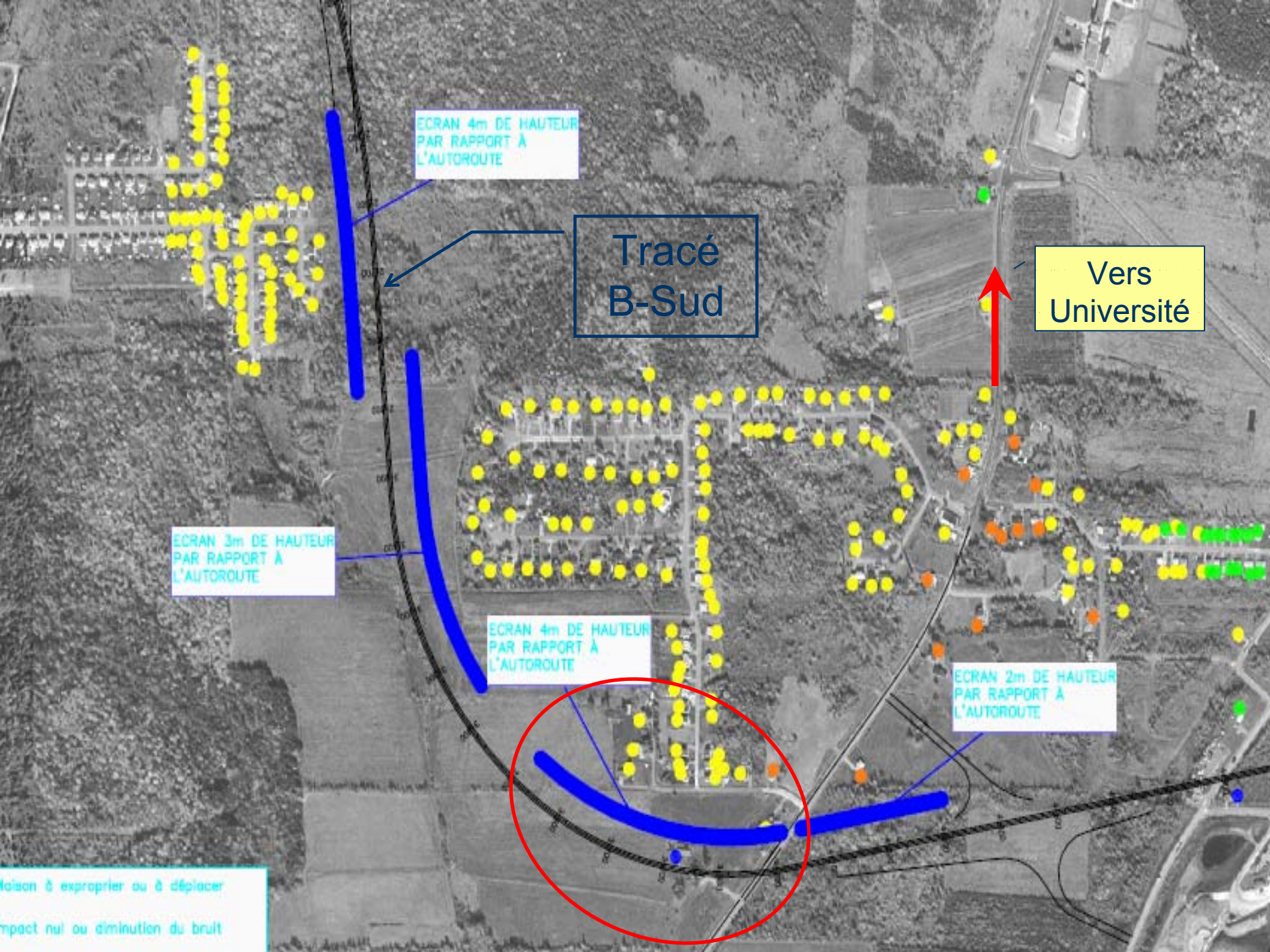
Dans certaines conditions précises, l'installation d'un écran n'aura aucun effet sur le niveau sonore : hauteur des sources ou des habitations trop élevées, mauvais choix des matériaux et mauvaise étanchéité de l'écran. Il importe de choisir la solution la plus appropriée au site présentant un problème de bruit tout en tenant compte des contraintes économiques et des préoccupations des habitants des abords routiers.

En faveur du Tracé A-Nord

Contre le Tracé B-Sud

- Impact moindre sur le milieu naturel
- Moins d'expropriation de résidences et de commerces
- Préservation de deux zones résidentielles déjà construites

- Courbe « limite » au niveau de la route 216
- Plus de 300 familles touchées par la pollution sonore et atmosphérique
- Division du trafic de l'Université de Sherbrooke: augmentation du bruit



ECRAN 4m DE HAUTEUR
PAR RAPPORT A
L'AUTOROUTE

Tracé
B-Sud

Vers
Université

ECRAN 3m DE HAUTEUR
PAR RAPPORT A
L'AUTOROUTE

ECRAN 4m DE HAUTEUR
PAR RAPPORT A
L'AUTOROUTE

ECRAN 2m DE HAUTEUR
PAR RAPPORT A
L'AUTOROUTE

Maison à exproprier ou à déplacer
Impact nul ou diminution du bruit

En faveur du Tracé A-Nord

Contre le Tracé B-Sud

- Atténuation de l'impact sur le milieu rural
 - Moindres coûts de construction et d'entretien
- Coûts de construction et d'entretien plus élevés
 - Fortes perturbations du milieu humain
 - Impacts négatifs sur la santé des gens:
perturbation du sommeil,
réveil lors des pics de
bruits etc.

En faveur du Tracé A-Nord

Contre le Tracé B-Sud

- Plus petit nombre de résidences à moins de 100 mètres de l'emprise
 - Eloigne la circulation lourde des zones résidentielles
 - Mesures d'atténuation pour la préservation et la pérennité de la Ferme Ste-Catherine
- Bassin privilégié de développement pour la Ville de Sherbrooke; limite le développement et la construction résidentielle
 - Impact visuel négatif d'une barrière physique entre 2 quartiers.
 - Plus de résidences se retrouvent dans une ambiance de 65db

Survie de la Ferme assurée

- Superficie de 40 hectares
- 4,9 hectares sont affectés par le tracé, soit 15 % de la superficie totale de l'exploitation
- Possibilité de compensation financière pour la totalité de l'exploitation et pour la perte temporaire de clientèle, la relocalisation du kiosque
- Possibilité d'exploiter les superficies expropriées jusqu'en 2012

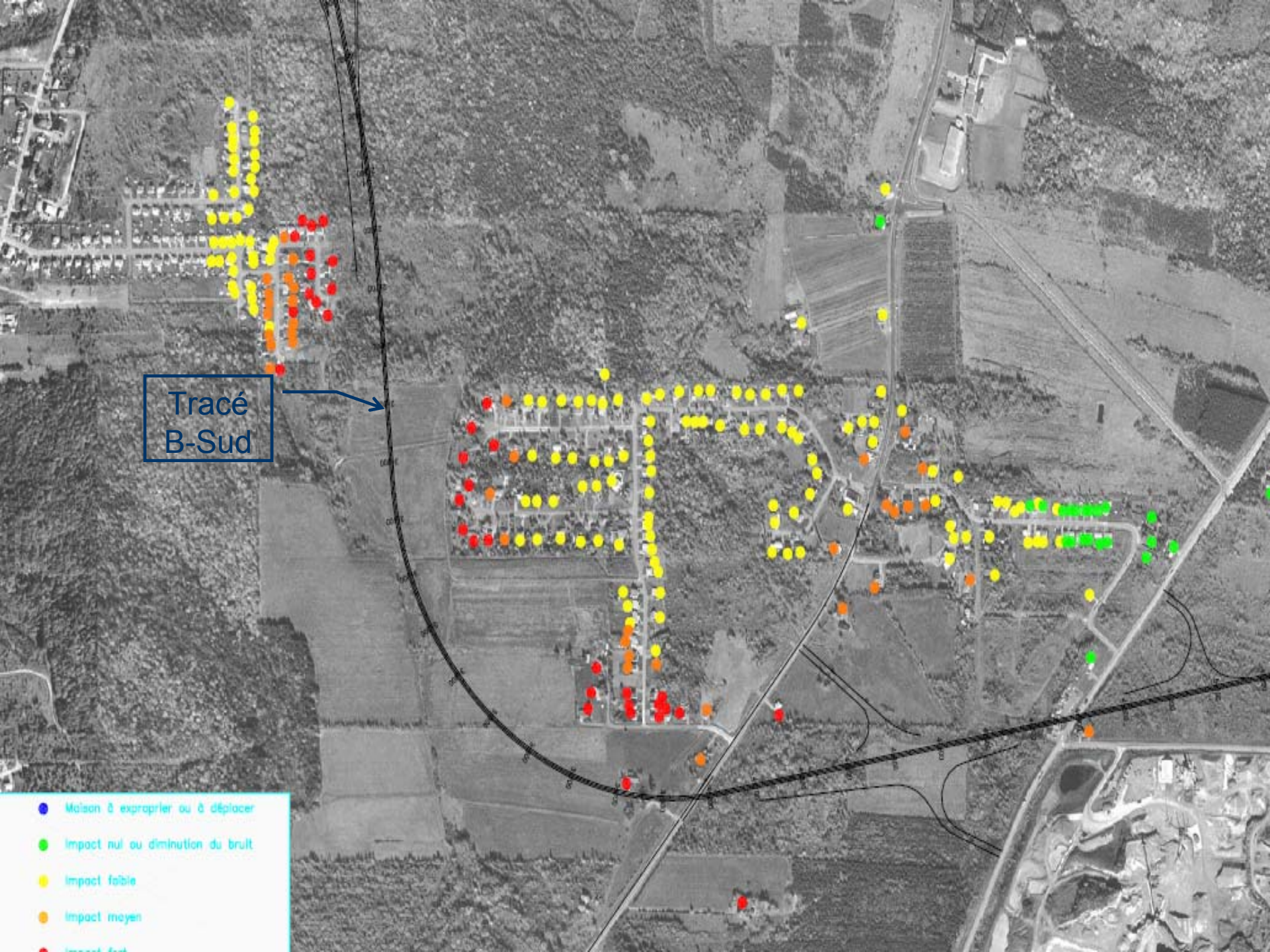
Position du Comité de Citoyens

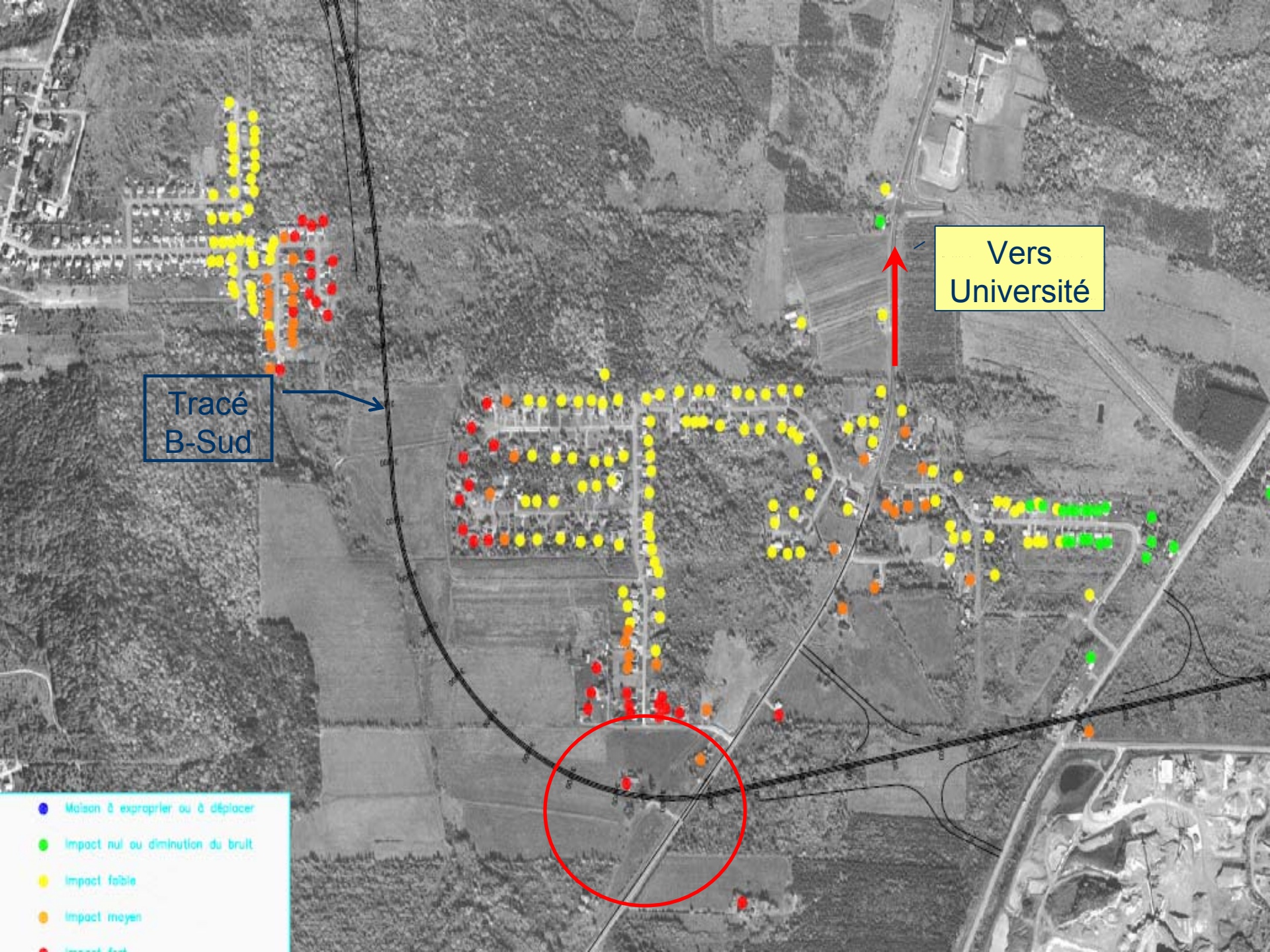
- En accord avec une voie de contournement pour atténuer les nuisances importantes reliées à la circulation automobile et au camionnage.
- **En faveur du tracé Nord et rejette catégoriquement le tracé B-Sud.**

Tracé
B-Sud



- Maison à exproprier ou à déplacer
- Impact nul ou diminution du bruit
- Impact faible
- Impact moyen
- Impact fort





Vers
Université

Tracé
B-Sud

- Maison à exproprier ou à déplacer
- Impact nul ou diminution du bruit
- Impact faible
- Impact moyen
- Impact fort



rue Bel-Horizon

rue Dunant

Montée
d'Ascot

Collège du Mont
Ste-Anne

+

216